



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Comment obtenir un numéro Siren ou Siret ?

Vérfié le 11 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Toute entreprise possède **2 numéros d'identification** : un Siren et un Siret.

Un code APE vient compléter pour identifier le type de l'activité.

Ils sont attribués à la suite de la demande d'immatriculation de chaque entreprise (quel que soit son statut).

La **demande d'immatriculation** se fait auprès du **CFE (centre de formalités des entreprises)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24023>) dont l'entreprise dépend.

Lorsque l'immatriculation est effective, l'Insee () attribue les numéros Siren et Siret, mais c'est le CFE qui les communique à l'entreprise.

Le Siren et le Siret sont indispensables à l'entreprise pour communiquer avec les administrations et avec les clients (factures).

Siren

Le numéro Siren est l'**identifiant national** de l'entreprise.

Il est composé d'une suite aléatoire de 9 chiffres.

Il permet d'accéder à toutes les informations juridiques et financières qui caractérisent l'entreprise.

Il est attribué à vie.

Il peut être supprimé dans seulement certains cas : lors d'un décès ou d'une cessation d'activité (pour une personne physique) ou lors d'une liquidation (pour une personne morale).

Il doit être reporté sur la feuille de paie des salariés et sur de nombreux courriers et formulaires administratifs.

Il déclenche automatiquement l'inscription de l'entreprise sur le répertoire Sirene. Le CFE transmet à l'entreprise son certificat d'inscription au Sirene. Le répertoire Sirene recense l'identité de toutes les entreprises établies en France quel que soit leur statut.

Le numéro Siren rentre dans la composition **d'autres numéros d'identification d'entreprise** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31190>) : le Siret, le numéro RCS, le numéro RM et le numéro de TVA intra-communautaire.

En cas de modification de votre situation (et celle de votre entreprise) ou de changement d'activité principale : vous devez **signaler chaque changement au CFE** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24023>).

Siret

Le numéro Siret permet d'identifier **géographiquement** chaque entreprise ou chaque établissement de la même entreprise.

Il identifie le lieu où est produit l'activité du ou des établissements que détient l'entreprise.

Si l'activité est produite dans plusieurs locaux, chacun d'eux recevra un numéro Siret différent.

Il est composé de 14 chiffres : le numéro Siren (9 chiffres) + le numéro NIC (5 chiffres). Le NIC (numéro interne au classement) définit l'emplacement géographique.

Il change donc à chaque fois que l'adresse d'un établissement change. Ce changement doit être signalé au **CFE (centre de formalités des entreprises)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24023>) qui fournit alors un nouveau numéro Siret à l'entreprise.

Il doit être reporté sur la feuille des salariés qui travaillent dans l'établissement.

Il doit figurer sur les **factures de l'entreprise** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31808>).

➔ **A savoir** : pour savoir où en est le traitement d'attribution de ces numéros, il est possible **de contacter l'Insee** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R37128>) si la démarche date de moins d'1 mois.

Si la demande d'immatriculation date de plus d'1 mois, ou en cas d'oubli ou de perte de ces numéros, il faut s'adresser au CFE auprès duquel la déclaration d'activité a été effectuée.

Code APE (ou code NAF)

Un 3^e numéro d'identification de l'entreprise est attribué automatiquement lors de l'immatriculation de celle-ci. Il s'agit du **code APE**, appelé également **code NAF**. (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33050>)

C'est l'Insee qui l'attribue. Puis le CFE le transmet à l'entreprise.


Il identifie le type d'activité exercée, la **branche d'activité** de l'entreprise ou du travailleur indépendant.

Le code APE permet de déterminer la convention collective qui s'applique à votre entreprise.

Si vous souhaitez changer de code APE, vous pouvez le demander à l'Insee :

Demande de modification du code d'activité principale (APE) d'un établissement

Accéder au
formulaire [↗](https://www.insee.fr/fr/information/2015441#titre-bloc-6)
(<https://www.insee.fr/fr/information/2015441#titre-bloc-6>)

 **A noter :** pour un commerçant inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS), l'**extrait K-bis** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F21000>) est le document qui permet de justifier l'existence juridique de votre entreprise. C'est sa carte d'identité.

Textes de loi et références

- Code de commerce : articles R123-237 à R123-238 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178891&cidTexte=LEGITEXT000005634379) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178891&cidTexte=LEGITEXT000005634379>)
Mentions obligatoires sur les factures des commerçants
- Code de commerce : articles D123-235 à R123-238 [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178892&cidTexte=LEGITEXT000005634379) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178892&cidTexte=LEGITEXT000005634379>)
Siren dans les relations entre les commerçants et leurs administrations

Services en ligne et formulaires

- Demande de modification du code d'activité principale (APE) d'un établissement (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44645>)
Formulaire
- Infogreffe - Recherche du numéro Siret d'une entreprise (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R53400>)
Service en ligne
- Suivi de l'avancement d'un dossier d'immatriculation auprès de l'Insee (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R37128>)
Formulaire
- Demande de modification du code d'activité principale (APE) d'une association (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18901>)
Formulaire
- Avis de situation au répertoire Sirene (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17969>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Comment être immatriculé dans le répertoire Sirene ? [↗](https://www.insee.fr/fr/information/1302173) (<https://www.insee.fr/fr/information/1302173>)
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos

- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0